



Arrêté des comptes 2023

Rapport de présentation

Conseil municipal
24 juin 2024



VILLE D'ÉCHIROLLES

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
LE BUDGET PRINCIPAL.....	6
1 – L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL.....	7
1-1 Résultats budgétaires 2023.....	8
1-2 La chaîne de l'Épargne.....	8
1-3 Synthèse des ratios réglementaires.....	10
2 – LES RECETTES DE GESTION.....	12
2-1 La fiscalité.....	14
2-1-1 La Fiscalité directe.....	14
2-1-2 La fiscalité indirecte.....	16
2-2 Les concours financiers.....	16
2-2-1 La dotation globale de Fonctionnement (DGF).....	17
2-2-2 Les compensations fiscales.....	18
2-2-3 La Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).....	20
2-2-4 Les dotations de la Métropole.....	21
2-3 Les subventions et participations.....	21
2-4 Les recettes courantes de fonctionnement.....	22
2-5 Les atténuations de charges.....	23
3 – LES DÉPENSES DE GESTION.....	24
3-1 Les charges courantes des services.....	26
3-2 Les charges de personnel.....	27
3-3 Les charges de transfert.....	29
3-3-1 Les subventions aux « opérateurs » de la Ville.....	29
3-3-2 Les participations aux syndicats intercommunaux.....	29
3-3-3 Les subventions au tissu associatif.....	30
3-3-4 Les autres dépenses de transfert.....	31
3-3-5 Le FPIC.....	31
4 – L'INVESTISSEMENT.....	32
4-1 Les dépenses d'équipement.....	33
4-2 Le financement des investissements.....	35
5 – L'ENDETTEMENT.....	38
LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE.....	44

INTRODUCTION

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget de la Ville comprend un budget principal et un budget annexe, le budget annexe du Centre Ville.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie de Programmation Artistique et Culturelle, La Rampe et la Ponatière (RéPAC), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique et disposant d'un budget autonome, ne sont pas rattachés au budget principal de la Ville.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires. Les documents financiers et comptables de ces organismes sont à la disposition des membres du conseil municipal et du public.

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2023. Il traduit l'exécution du budget communal (budget principal et budget annexe) en recettes et en dépenses. La présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à comparer les réalisations de crédits aux prévisions, à dégager les résultats de clôture de l'exercice, à déterminer les restes à réaliser et l'évolution des principaux indicateurs financiers de notre commune.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers. Elle inclut la présentation des résultats globaux de clôture du budget principal et du budget annexe du Centre Ville.

La deuxième partie du document présente le budget principal autour des quatre points suivants : les ressources de fonctionnement, les charges de fonctionnement, l'investissement, l'endettement.

La troisième partie du rapport expose la synthèse du budget d'aménagement du Centre Ville.

Ce rapport n'explique que les recettes et dépenses réelles pour la section de fonctionnement et les dépenses d'équipement et leurs financements pour la section d'investissement. Les mouvements financiers sont expliqués dans la rubrique dette. Les produits et charges exceptionnels intègrent des annulations, des remboursements et des régularisations comptables. Les mouvements d'ordre s'équilibrent en recettes et en dépenses. Ils sont constitués : des dotations aux amortissements et aux provisions, des intégrations en immobilisations corporelles des frais d'étude et d'insertion suivis de réalisation. Les cessions ont été sorties des mouvements d'ordre et sont identifiées en recettes d'investissement. Pour une vue exhaustive des données budgétaires, il convient de se reporter à la maquette budgétaire du compte administratif qui fait l'objet d'un document séparé.

La comparaison des données budgétaires de la Ville avec celles de la strate démographique des communes de 20 000 à 50 000 habitants extraites du site www.collectivites-locales.gouv.fr concerne la dernière année connue pour ces dernières.

Synthèse du compte administratif 2023

La construction du budget 2023 s'est effectuée dans un contexte d'incertitudes et de contraintes majeures.

D'une part, le phénomène d'inflation amorcé dès 2022 a généré des prévisions des charges à caractère général en forte hausse en 2023 du fait de son impact sur le coût des fluides et de certaines matières premières telles que les denrées alimentaires.

D'autre part, les mesures de revalorisations nationales décidées en 2022 avec impact en année pleine en 2023 (Cf augmentation du point d'indice de +3,5%, revalorisation de la catégorie B) ainsi que certaines spécifiques à 2023 (augmentation du SMIC, point d'indice de + 1,5 % ...) n'ont pas été compensées budgétairement par l'État.

Enfin, la hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers a renchéri la charge de la dette pour les encours à taux variables et le recours aux nouveaux financements.

Pour faire face à l'ensemble de ces facteurs subis et en l'absence de dynamique sur les autres types de recettes de fonctionnement, la ville d'Echirolles n'a pas eu d'autres choix que d'augmenter ses taux d'imposition (Taxe foncière essentiellement) de +9 %.

En effet, en l'absence de recours au levier fiscal, la ville aurait dégradé ses équilibres budgétaires et indicateurs financiers et n'aurait pu maintenir le même niveau de service en termes de politiques publiques municipales. A titre d'exemple, elle n'aurait pas pu maintenir ses financements à l'égard de tiers tels que le tissu associatif (plus de 1M€) voire abonder la subvention au CCAS de +590K€.

Le niveau d'épargne brute prévisionnelle 2023 avec la hausse de la fiscalité directe était de 3 731 805€ soit un niveau quasi équivalent à celui du BP 2022.

Le compte administratif 2023 fait ressortir un niveau d'épargne brute de 5 990 579€ qui s'explique par le fait que certaines hypothèses relatives aux dépenses de fonctionnement ne se sont pas réalisées sur l'exercice 2023.

Ainsi, on constate que les recettes de gestion de la ville (59 058 524€) sont en progression de 7,97 % par rapport à 2022. Comparées aux crédits ouverts (59 261 655€) c'est à dire au budget 2023 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,66%.

Les dépenses de gestion (52 067 500 €) augmentent de 4,43% par rapport à 2022. Comparées aux crédits ouverts (54 381 829€) c'est à dire au budget 2023 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 95,74%.

L'épargne de gestion s'établit à 6 991 021 €. Elle progresse de 44,41% soit en valeur absolue + 2 149 796€. Cette augmentation résulte d'une plus forte progression des recettes de gestion constatées comparativement à celle des dépenses de gestion. En effet, si les recettes de gestion ont été pleinement réalisées (taux de 99,66%), le taux de réalisation est moindre pour les dépenses de gestion (95,74%) notamment en ce qui concerne les charges à caractère général et les dépenses de personnel (plus de 2,2M€ de dépenses non constatées).

En l'absence de ces deux facteurs, l'épargne de gestion 2023 se serait située à un niveau proche de celui de 2022 soit 4 841 225€ avant augmentation des taux d'imposition communaux.

Concernant l'épargne brute, elle ressort à 5 990 179€ compte tenu du montant des charges financières (1 046 533€) en forte hausse sur 2023. L'épargne nette s'établit à 2 366 199€ après un remboursement du capital de la dette de 3 622 980€.

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement sont constatées à hauteur de 6 377 075€. Pour les financer partiellement, la ville a eu recours à l'emprunt seulement à hauteur de 1 400 000€ en raison notamment de l'épargne nette supplémentaire 2023 ce qui permet in fine à la ville de poursuivre son désendettement de plus de 2,2M€.

Synthèse des résultats 2023

L'arrêté des comptes 2023 se caractérise par un résultat global de clôture de 2 410 348,33 € après prise en compte des restes à réaliser 2023.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 6 567 024,53 € constitué du solde des recettes et des dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de 4 864 396,20 € constitué du solde des recettes et des dépenses d'investissement.

Le résultat global de clôture (2 410 348,33 €) est constitué du cumul des résultats de fonctionnement et d'investissement (1 702 628,33 €) et du résultat des restes à réaliser (+ 707 720€).

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	CA 2023	CA 2023	Libellé	
Charges à caractère général	9 491 725	31 943 426	Fiscalité	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	30 817 068	22 244 639	Concours financiers	
Subventions et participations intercommunales	11 758 238	1 100 878	Subventions	
Atténuations de produits	470	3 526 726	Recettes courantes	
		242 852	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	52 067 500	59 058 521	Sous total produits de gestion	
Frais financiers	1 046 533	52 985	Produits financiers dont dette récupérable Métro	
Charges exceptionnelles	10 102	949 585	Produits exceptionnels	
		2 020 128	Reprise du résultat de fonctionnement 2022	
Mouvements d'ordre	2 657 462	267 403	Mouvements d'ordre	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	55 781 597	62 348 621	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	

Résultat de Fonctionnement 6 567 024,53

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	CA 2023	CA 2023	Libellé	
Créations	1 954 237	0	Remb. dette récupérable Métro – Capital	INVESTISSEMENT
<i>Acquisitions nouvelles</i>	167 523	226 035	Autres immob. financières et remboursements	
<i>Develop. patrimoine et espaces publics</i>	1 786 713	859 372	Fctva + Taxe d'aménagement	
Maintien d'actif	3 766 168	2 007 721	Subventions co-financeurs	
<i>Acquisitions renouvellement</i>	1 212 830	946 778	Cessions d'immobilisation	
<i>Modernisation ou mise en conformité</i>	257 759			
<i>Réhabilitation</i>	2 295 579	1 400 000	Emprunts nouveaux	
Autres	498 303	4 041 509	Excédent de fonctionnement capitalisé	
Hors nouvelle classification – RAR	158 368			
Total général dépenses d'équipement	6 377 075			
Opérations sous mandat	67 813	67 813	Opérations sous mandat	
Remb. du capital des emprunts + cautions	3 624 080			
Remb. temporaire d'emprunts	2 787 249			
Reprise du résultat d'investissement 2022	2 840 689			
Remboursement TA	160 000			
Mouvements d'ordre	6 024 888	7 468 170	Mouvements d'ordre	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 881 794	17 017 398	RECETTES D'INVESTISSEMENT	

Résultat d'Investissement -4 864 396,20

Résultat global de clôture 1 702 628,33

Résultat des restes à réaliser 2023 707 720,00

Résultat global de clôture après RAR 2023 2 410 348,33

LE BUDGET PRINCIPAL

1 – L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1-1 Résultats budgétaires 2023

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Résultat global de l'exercice précédent											
Solde de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent	4 092 583	3 239 091	3 187 219	3 482 734	4 505 298	5 918 847	7 915 609	7 091 232	8 458 401	6 061 637	A
Solde d'investissement à la clôture de l'exercice précédent	-1 195 367	291 075	1 679 055	1 786 478	-1 153 243	-986 885	-1 444 459	-789 261	-3 553 470	-2 840 689	B
Résultat global de clôture de l'exercice n-1	2 897 216	3 530 166	4 866 274	5 269 212	3 352 055	4 931 962	6 471 150	6 301 971	4 904 931	3 220 948	C=A+B
Excédent de fonctionnement reporté											
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	2 764 203	970 341	30 072	758 145	1 478 021	1 704 706	4 934 685	3 701 247	5 882 508	4 041 509	D
Résultat global de l'exercice											
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 910 711	734 772	325 587	1 780 709	2 891 570	3 701 468	4 110 308	5 068 417	3 485 743	4 546 897	E
Résultat d'investissement de l'exercice	1 486 442	1 248 699	107 423	-2 939 721	166 359	-457 574	655 198	-2 764 209	712 781	-2 023 707	F
Résultat global de l'exercice	3 397 153	1 983 471	433 010	-1 159 012	3 057 928	3 243 894	4 765 506	2 304 208	4 198 524	2 523 190	G = E+F
Transfert ou intégration de résultats (op. d'ordre non budgétaire)											
Section de fonctionnement	0	183 698	0	0	0	0	0	0	0	0	H
Section d'investissement	0	139 281	0	0	0	0	0	0	0	0	I
Résultat global de clôture											
Résultat global de clôture en fonctionnement	3 239 091	3 187 220	3 482 734	4 505 298	5 918 847	7 915 609	7 091 232	8 458 401	6 061 637	6 567 025	J = E+A-D+H
Résultat global de clôture en investissement	291 075	1 679 054	1 786 478	-1 153 243	-986 885	-1 444 459	-789 261	-3 553 470	-2 840 689	-4 864 396	K = B+F +I
Résultat global de clôture	3 530 166	4 866 274	5 269 212	3 352 055	4 931 962	6 471 150	6 301 971	4 904 931	3 220 948	1 702 628	L = J+K

Le solde des recettes et des dépenses constitue le résultat global de clôture qui intègre les résultats antérieurs. L'arrêté des comptes 2023 présente un résultat global de clôture de 1 702 628 € en baisse par rapport à 2022 (3 220 948€).

Après couverture des restes à réaliser (+ 707 720 €) le résultat global de clôture s'élève à 2 410 348 € (contre 2 020 128€ en 2022).

Budgets	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat global de Clôture 2023	Solde des restes à réaliser de la section d'investissement 2023	Résultat global de clôture 2023 après couverture des RAR
I - Budget principal	3 220 948	4 041 510	2 523 190	1 702 628	707 720	2 410 348
III - Budget annexe du centre ville	90 933	0	-59 220	31 713	0	31 713
TOTAL I + II + III	3 311 881	4 041 510	2 463 970	1 734 341	707 720	2 442 061

Le résultat consolidé du budget principal et du budget annexe du Centre Ville après couverture des restes à réaliser 2023 est de 2 442 061€.

1-2 La chaîne de l'Épargne

A la différence de l'analyse des résultats, l'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice du compte administratif. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

Les recettes de gestion de la ville (59 058 524€) sont en progression de 7,97 % par rapport à 2022. Comparées aux crédits ouverts (59 261 655€) c'est à dire au budget 2023 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,66%.

Les dépenses de gestion (52 067 500 €) augmentent de 4,43% par rapport à 2022. Comparées aux crédits ouverts (54 381 829€) c'est à dire au budget 2023 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 95,74%.

L'épargne de gestion (6 991 021 €) augmente de 44,41% soit en valeur absolue + 2 149 796€. Cette augmentation résulte d'une plus forte progression des recettes de gestion constatées comparativement

à celle des dépenses de gestion. En effet, si les recettes de gestion ont été pleinement réalisées (taux de 99,66%), le taux de réalisation est moindre pour les dépenses de gestion (95,74%) notamment en ce qui concerne les charges à caractère général et les dépenses de personnel (plus de 2,2M€ de dépenses non constatées). En l'absence de ces deux facteurs, l'épargne de gestion 2023 se serait située à un niveau proche de celui de 2022 soit 4 841 225€ avant augmentation des taux d'imposition communaux.

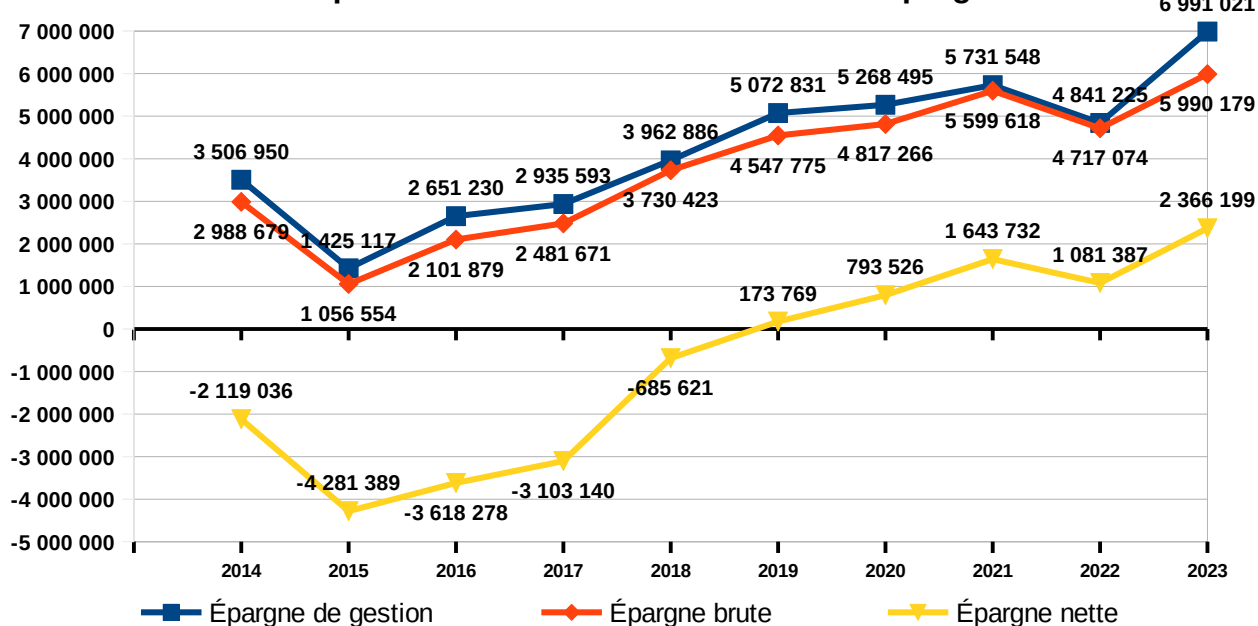
L'épargne brute (5 990 179€) augmente 26,99 % soit en valeur absolue + 1 273 104 € par rapport à 2022. L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion, les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels hors cessions d'immobilisations.

L'épargne nette (2 366 199 €) augmente de 1 284 811€ par rapport à 2022. Pour mémoire, elle était négative jusqu'en 2018 (-685 621€). En 2019, elle est positive de +173 769 €, +793 526 € en 2020 et +1 643 732 € en 2021 (=année atypique post-covid), + 1 081 387€ en 2022 et 2 366 199€ en 2023. L'épargne nette est un indicateur de la capacité d'investissement de la commune une fois la prise en compte du remboursement de ses emprunts. Elle s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement. Cette progression sur la durée confirme que la stratégie financière conduite est probante en termes de rétablissement des niveaux d'épargne et de désendettement. Concernant spécifiquement 2023, le passage au dessus des 2M€ découle du montant de l'épargne de gestion à un niveau « historique » pour les raisons précédemment citées.

Rétrospective de la chaîne des épargnes 2014-2023

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de gestion (A)	53 495 519	52 347 834	52 826 931	53 002 934	53 331 910	53 155 869	53 710 397	54 700 193	59 058 521
Dépenses de gestion (B)	52 070 402	49 696 604	49 891 338	49 040 048	48 259 079	47 887 375	47 978 849	49 858 968	52 067 500
Épargne de gestion (C=A-B)	1 425 117	2 651 230	2 935 593	3 962 886	5 072 831	5 268 495	5 731 548	4 841 225	6 991 021
Intérêts de la dette (D)	1 087 902	977 065	843 929	754 025	707 757	636 721	559 303	549 989	1 046 533
Résultat exceptionnel (E)	719 339	427 714	390 008	521 563	182 701	185 492	427 373	425 839	45 690
Épargne brute (G=C-D+E)	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 775	4 817 266	5 599 618	4 717 074	5 990 179
Capital de la dette hors cautions (I)	5 337 943	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 374 006	4 023 740	3 955 886	3 635 687	3 622 980
Épargne nette (J=G-I)	-4 281 389	-3 618 278	-3 103 140	-685 621	173 769	793 526	1 643 732	1 081 387	2 366 199

Rétrospective 2015 - 2023 de la chaîne de l'Épargne



1-3 Synthèse des ratios réglementaires

N°	Libellé des ratios	Ratios de la strate (2020)	2022	2023
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 212 €	1 352 €	1 419 €
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	670 €	681 €	799 €
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 405 €	1 480 €	1 605 €
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	301 €	171 €	156 €
5	Niveau d'endettement <i>Encours dette (5) / population</i>	1 018 €	992 €	929 €
6	Dotation Globale de Fonctionnement <i>DGF (6) / population</i>	202 €	137 €	142 €
7	Poids du personnel <i>Dépenses de personnel (7) / dépenses réelles de fonctionnement</i>	62,40%	59,12%	58,01%
8	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	93,40%	97,94%	94,48%
9	Taux d'investissement (9) <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	21,40%	11,53%	9,74%
10	Poids de la dette <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	72,40%	67,00%	57,90%

Population DGF : 37 314 (2022) , 37 427 (2023) chiffres issus des fiches DGF.

- 1 - Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- 2 - Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- 3 - Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.
- 4 - Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21) et les immobilisations en cours (compte 23).
- 5 - L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 31 décembre de l'année.
- 6 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- 7 - Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.
- 8 – Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.
- 9 – Effort d'équipement de la collectivité hors restes à réaliser.
- 10 – Mesure la charge de la dette d'une collectivité.

2 – LES RECETTES DE GESTION

Les recettes de gestion s'élèvent à 59 058 521€ en progression de 4 358 328€ par rapport à l'exercice 2022 soit +7,97%. Comparées aux crédits ouverts, c'est-à-dire au budget 2023 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,66%.

Elles proviennent de la fiscalité (directe et indirecte) pour 31 943 426€, des concours versés par l'État et les autres collectivités pour 22 244 639€, des subventions reçues pour 1 100 878€, des recettes courantes pour 3 526 726€ et des atténuations de charges pour 242 852 €.

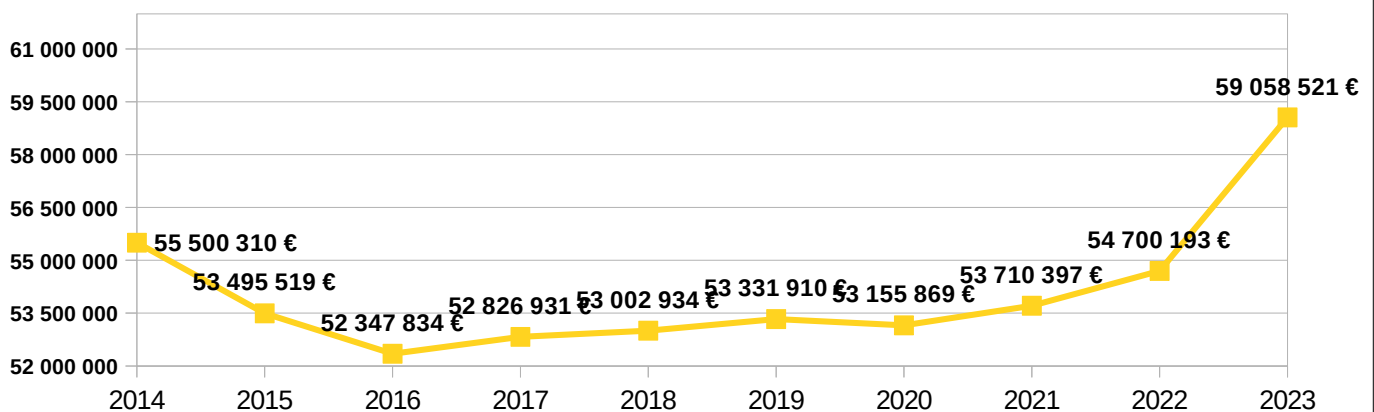
Le détail des ressources de fonctionnement de la commune est présenté dans la suite du présent rapport.

En €	CA 2022	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023	% évolution CA23 / CA22
Fiscalité	27 567 277	31 658 000	31 943 426	15,87%
Concours financiers	21 925 384	22 251 400	22 244 639	1,46%
Subventions	1 802 044	1 659 390	1 100 878	-38,91%
Recettes courantes	3 162 796	3 442 865	3 526 726	11,51%
Atténuations de charges	242 692	250 000	242 852	0,07%
Total	54 700 193	59 261 655	59 058 521	7,97%

Les recettes de gestion sur la période 2014-2023 connaissent des évolutions contrastées. Elles sont en diminution de 2014 à 2016 du fait de la mise en place du prélèvement pour le redressement des comptes publics sur les dotations versées par l'État sur la période 2014/2017.

Entre 2017 et 2022, les recettes de gestion progressent chaque année hormis en 2020 avec principalement des recettes tarifaires dues aux répercussions de la crise sanitaire de la Covid-19. Cette progression concerne principalement les recettes fiscales et résulte de la revalorisation forfaitaire des bases liée à l'inflation et d'un dynamisme modéré des bases sans augmentation des taux communaux de fiscalité jusqu'en 2023.

Evolution des Recettes de gestion de 2014 à 2023



2-1 La fiscalité

Le produit de la fiscalité perçu en 2023 s'élève à 31 943 426€. L'essentiel de la fiscalité concerne la fiscalité directe pour 29 899 963€ (rôles supplémentaires compris) et la fiscalité indirecte pour 2 043 463€.

Par rapport aux crédits ouverts (BP + DM), le taux de réalisation de la fiscalité directe et indirecte est de 100,9 %.

En €	CA 2022	CA 2023
Fiscalité directe	25 403 887	29 899 963
<i>Produit fiscal</i>	<i>25 378 940</i>	<i>29 885 165</i>
<i>Rôles supplémentaires</i>	<i>24 947</i>	<i>14 798</i>
Fiscalité indirecte	2 163 390	2 043 463
TOTAL FISCALITE	27 567 277	31 943 426

2-1-1 La Fiscalité directe

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit. Après une année 2021 où ce sont les foyers fiscaux considérés comme aisés aux yeux de l'administration fiscale qui bénéficient pour la première année d'un dégrèvement de 30%, en 2022, cette réduction a atteint 65%. En 2023, la taxe d'habitation a été définitivement supprimée pour tous les occupants d'un logement à titre de résidence principale. Les propriétaires d'une résidence secondaire, d'une place de parking ou d'un garage (non rattachés à la résidence principale) restent entièrement redevables de l'impôt local portant sur ces biens.

Cette suppression de taxe d'habitation pour les résidences principales s'est effectuée sans création ou augmentation d'impôts. La compensation aux collectivités est intégrale. Pour les communes, la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par la taxe foncière des départements. Mais, pour que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de TH perdu des communes, le niveau de recette de taxe foncière a été modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur déterminé pour chaque commune. Ce coefficient n'évoluera pas et n'affecte pas la liberté du Conseil Municipal en matière de taux de taxe foncière. Pour Échirolles, ce coefficient correcteur est fixé à 0,931032, ce qui signifie concrètement que le produit de fiscalité suite à la réforme est plus conséquent qu'avant la réforme, on dit que la ville est « sur-compensée ». Ainsi un prélèvement est effectué sur les recettes fiscales qui servira à financer les communes dites « sous-compensées ».

Le produit fiscal 2023

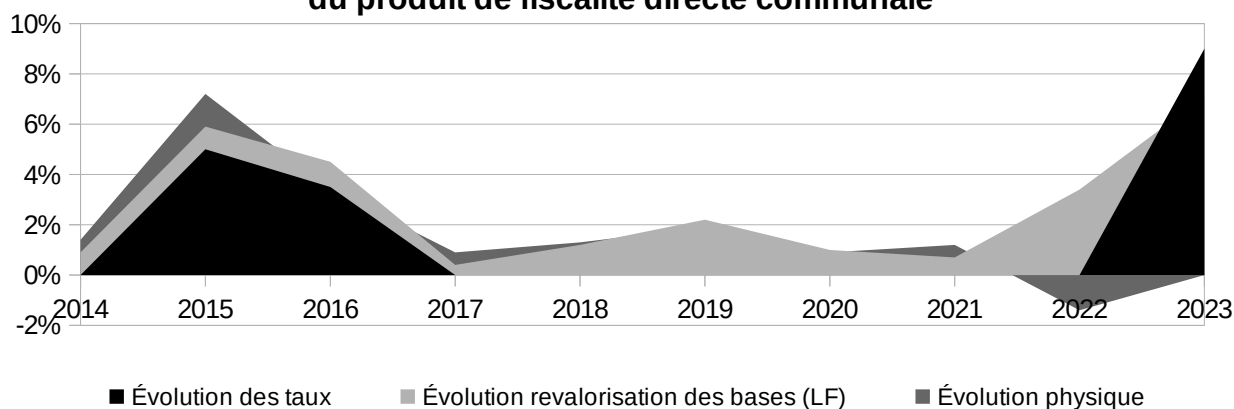
Le produit de la fiscalité directe locale de la commune s'élève à 29 885 165€, hors rôles supplémentaires, en hausse de 17,7% par rapport à 2022. Cette variation s'explique par la revalorisation forfaitaire des bases de 7,1 %, par le constat d'une évolution physique des bases en hausse de 1,6% (notamment grâce à l'intégration de rôles complémentaires en décembre) et par l'effet de l'augmentation des taux de fiscalité de 9 % en 2023.

En €	CA 2022	CA 2023	% évolution CA23 / CA22
THRS (art.73111) + majoration	178 332	309 032	73,3%
Taxe Foncière (art.73111)	25 157 271	29 427 123	17,0%
<i>Part ménage</i>	16 837 265	21 119 719	
<i>Part économique – Locaux commerciaux</i>	7 552 372	9 334 434	
<i>Part économique – Bâtiments et terrains industriels</i>	767 634	961 826	
<i>Lissage</i>		63 015	
<i>Prélèvement du coefficient correcteur</i>		-2 051 871	
Foncier non bâti (art.73111)	43 336	52 035	20,1%
Total produit fiscal(hors rôles supp. Et compl	25 378 939	29 788 190	17,4%
Rôles complémentaires (art.73111)		96 975	
Rôles supplémentaires (art.73118)	24 947	14 798	
Total produit fiscal	25 403 886	29 899 963	17,7%

L'analyse rétrospective de la fiscalité retracée ci-dessous sur la période de 2014 à 2023 met en évidence que 2023 constitue une année exceptionnelle en matière d'évolution des bases :

- D'une part, la revalorisation forfaitaire appliquée par l'État a été de 7,1 % et découle directement du haut niveau d'inflation constaté,
- D'autre part, l'évolution physique des bases a été de 1,6 % ce qui tranche avec la période passée avec des niveaux négatifs ou au mieux de +0,5 % ; 1,3 % avait été constaté en 2015.

Evolution 2014-2023 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe communale



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Évolution des taux	0,0%	5,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,0%
Évolution revalorisation des bases (LF)	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,1%	2,2%	1,1%	0,7%	3,4%	7,1%
Évolution physique	0,5%	1,3%	-1,1%	0,5%	0,2%	-0,3%	-0,2%	0,5%	-1,4%	1,6%

Par ailleurs, il convient de rappeler que par comparaison aux principales communes métropolitaines, les bases nettes de foncier bâti sont moins productives sur le territoire échirolois ce qui historiquement explique des niveaux de taux d'imposition plus élevés pour financer les politiques publiques municipales.

2-1-2 La fiscalité indirecte

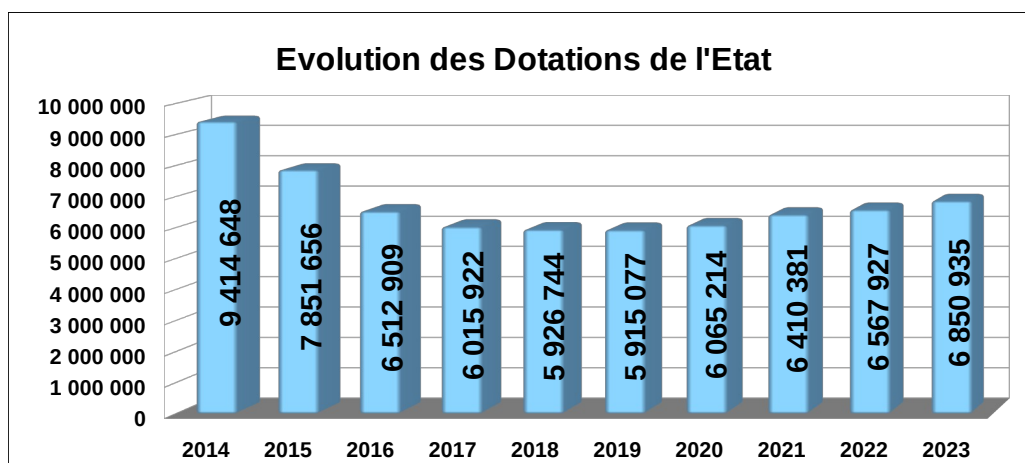
En 2023, le produit de la fiscalité indirecte s'élève à 2 043 463€, en diminution de 5,54 % par rapport à 2022. Cette diminution s'explique principalement par une baisse du produit des droits de mutation soit un niveau proche de celui de 2020.

Le taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts (BP+DM soit 1 952 000€) est de 104,5%.

Produit des impôts indirects en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	947 293	623 148	753 359	1 099 624	717 046	1 031 021	866 554	1 191 080	1 139 998	869 325
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	531 052	507 044	529 378	535 606	535 471	523 216	524 002	506 650	526 475	695 550
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	256 000	239 990	216 948	413 362	550 125	607 138	503 329	469 307	404 726	387 272
Autres – droits de place, droits de stationnement, ...	54 876	49 702	54 631	55 529	63 778	80 594	52 427	91 905	92 191	91 317
Total	1 789 221	1 419 884	1 554 316	2 104 121	1 866 419	2 241 969	1 946 312	2 258 942	2 163 390	2 043 463
% Évolution	11,35%	-20,64%	9,47%	35,37%	-11,30%	20,12%	-13,19%	16,06%	-4,23%	-5,54%

2-2 Les concours financiers

Pour rappel, globalement la ville d'Échirolles a perdu 5,1 M€ de dotations sur la période 2011 / 2020. La période 2014/2017 a été la plus significative pour la collectivité qui a subi une baisse brutale et très importante de ses dotations suite au désengagement de l'État pour réduire le déficit public.



En 2021, l'État a abandonné sa stratégie de désendettement inscrite initialement dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Pour mémoire, cet objectif prenait appui sur une trajectoire de réduction du déficit budgétaire de l'État et utilisait le levier de la baisse des concours financiers aux collectivités locales. A compter de 2021, L'État cible ses efforts de redistribution verticale en abondant nationalement les enveloppes de péréquation ce qui permet une évolution plus favorable de la DGF pour la ville d'Échirolles.

Les dotations de l'État 2023, pour la Ville, représentent 6 850 935€ en progression de +283 008 € par rapport à 2022 soit +4,3%.

L'augmentation constatée de +4,3 % s'explique par l'augmentation de la DGF tel qu'évoqué ci-dessus et la progression du produit des compensations fiscales (constat posé depuis 2021).

Les différents concours financiers sont détaillés dans les pages suivantes.

Concours financiers En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation globale de fonctionnement (État)	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728	4 914 861	5 074 208	5 119 905	5 128 219	5 328 769
Compensation sortie dotation nationale de péréquation (État)	163 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compensations fiscales (État)	949 749	880 806	823 283	767 382	743 073	777 062	812 483	1 147 658	1 325 454	1 430 763
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Conseil Départemental)	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943	223 154	178 523	142 818	114 254	91 403
Total concours financiers	9 414 648	7 851 656	6 512 909	6 015 922	5 926 744	5 915 077	6 065 214	6 410 381	6 567 927	6 850 935
Évolution en %	-8,2%	-16,6%	-17,1%	-7,6%	-1,5%	-0,2%	2,5%	5,7%	2,5%	4,3%

Les différents concours financiers sont détaillés dans les pages suivantes.

2-2-1 La dotation globale de Fonctionnement (DGF)

Elle comprend :

La dotation forfaitaire : Pour 2023, elle s'élève à 1 951 494 € soit une diminution en valeur de 12 309€ par rapport à 2022 (+0,63%). Elle est calculée à partir de la dotation forfaitaire 2022 et intègre les deux parts suivantes :

- la **part dynamique de la population** avec une variation +12 309 € (population DGF 2023 = 37 427 et population DGF 2022 = 37 314),

- la part **écrêtement** = 0€ car la loi de finances 2023 avait gelé la pratique de l'écrêtement de la dotation forfaitaire (en 2022, l'écrêtement se calculait en fonction de l'écart du potentiel fiscal par habitant comparé à la moyenne nationale). Le potentiel fiscal de la commune par habitant en 2022 était de 1 306,15 pour un potentiel fiscal moyen de la strate de 1 171,54.

En €	CA 2022	Variation de la population + Habitants	Écrêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne nationale	CA 2023
Dotation forfaitaire	1 939 185	12 309	0	1 951 494

La dotation de solidarité urbaine (DSU) :

Le changement de la pondération des critères de l'indice synthétique permettant le classement des communes éligibles à la DSU aboutit à mieux valoriser le revenu par habitant au détriment du potentiel financier. Cette modification a permis à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles (rang 201 en 2017 à 137 en 2023).

Tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	A compter De 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

Pour 2023, la dotation de solidarité urbaine s'élève à 3 377 275€ en progression de +5,90% par rapport à 2022. Cette progression s'explique par un abondement de l'enveloppe globale de 90 millions d'euros par le gouvernement mais aussi par le classement de la commune dans les 250 premières communes éligibles.

En €	DSU 2022	DSU majoration 2023	DSU 2023	Variation 22/23	Rang DSU 2022	Rang DSU 2023
Dotation de solidarité urbaine	3 189 034	188 241	3 377 275	5,90%	146	137

La compensation de sortie de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le potentiel financier de la commune étant supérieur à celui de la strate, la ville d'Échirolles est sortie du dispositif depuis 2011. L'extinction de la DNP s'est faite par une perte lissée : 90% de 2011 en 2012, 75% de 2011 en 2013, 50% de 2011 en 2014 et sortie du dispositif en 2015.

Dotation globale de fonctionnement en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	5 717 424	4 505 714	3 314 249	2 629 084	2 438 987	2 276 330	2 237 352	2 109 870	1 939 185	1 951 494
Dotation de solidarité urbaine de droit commun	1 903 196	1 920 325	1 939 528	2 270 777	2 465 741	2 638 531	2 836 856	3 010 035	3 189 034	3 377 275
Total DGF	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728	4 914 861	5 074 208	5 119 905	5 128 219	5 328 769
Évolution en %	-5,69%	-15,68%	-18,24%	-6,74%	0,10%	0,21%	3,24%	4,17%	1,06%	4,08%
Compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation	163 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2-2-2 Les compensations fiscales

Elles correspondent à des concours financiers versés aux collectivités territoriales pour les pertes de recettes consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur.

Compensations fiscales en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Compensation taxe habitation DCTH	312 646	349 004	273 013	389 780	406 901	426 348	450 222	0	0	0
Compensation foncier bâti et non bâti DCFB	380 482	273 753	406 485	332 852	336 172	350 714	362 261	1 147 658	1 325 454	1 430 763
Compensation dotation unique DCTU	256 621	169 542	143 785	44 750	0	0	0	0	0	0
Total	949 749	792 299	823 283	767 382	743 073	777 062	812 483	1 147 658	1 325 454	1 430 763
Évolution en %	-12,31%	-16,58%	3,91%	-6,79%	-3,17%	4,57%	4,56%	41,25%	15,49%	7,95%
Compensation TH versée à tort		88 507								

En outre, les compensations fiscales sont considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers aux collectivités territoriales, certaines sont affectées d'un coefficient de minoration.

Pour 2023, les compensations fiscales s'élèvent à 1 430 764€ en progression globalement de 7,9% par rapport à 2022.

Les compensations fiscales en €	CA 2022	CA 2023				
		Bases exonérées	Taux	Compensat ^o avant minoration	Coefficient de minoration	CA 2023
Foncier bâti – Personnes de condition modeste	20 317	927 288	35,77 %	331 691	0,069697	23 118
Foncier bâti – Abattement 30 % contrat de ville	410 591	1 952 829	57,04 %	1 113 894	0,399680	445 201
Foncier bâti – Quartier prioritaire politique de la ville	5 089	32 691	53,76 %	17 575	0,263946	4 639
Foncier bâti – Exonération longue durée	72 388	2 212 708	57,04 %	1 262 129	0,069697	87 967
Foncier bâti – Abattement 50 % établissements industriels	816 801	1 524 493	57,04 %	869 571	0,000000	869 571
Foncier non bâti – Abattement 20 % terre agricole	269	447	86,40 %	386	0,695688	269
Total compensations fiscales	1 325 455					1 430 764

2-2-3 La Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

Un rappel de la Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

Avant 2011, le FDPTP était alimenté par une part de taxe professionnelle constituée par des écrêtements sur les établissements dont les bases de TP par habitant de la commune d'implantation étaient supérieures à deux fois la moyenne nationale et par des prélèvements spécifiques aux EPCI à taxe professionnelle unique. Le FDPTP était réparti par les Conseils Départementaux avec pour objectif la réduction des écarts de richesse entre collectivités territoriales et leurs groupements.

Échirolles bénéficiait de 2 parts,

- une part pour communes dites « concernées ». Les communes dites « concernées » sont essentiellement celles accueillant au moins 10 salariés de l'établissement écrêté représentant avec leur famille au moins 1% de la population communale.
- une part pour communes dites « défavorisées ». Les communes dites « défavorisées » sont celles considérées comme telles par le Conseil Départemental au regard de la faiblesse de leur potentiel fiscal.

Depuis 2011, la part du FDPTP « communes concernées » est compensée par la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle DCRTP (recette non fiscale) et le fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR (recette fiscale), versés directement par l'État. Le produit du FNGIR et du DCRTP est égal à la somme des versements effectués au titre de 2009 relatif au FDPTP « communes concernées ».

La part du FDPTP « communes défavorisées » est alimentée par une dotation de l'État mais reste répartie par le Conseil Départemental. Cependant, la répartition intègre le potentiel fiscal 4 taxes, indicateur de richesse très défavorable pour Échirolles depuis la suppression de la taxe professionnelle. Échirolles sort donc du dispositif par une perte lissée (- 20% chaque année de l'année N-1) du FDPTP « communes défavorisées »

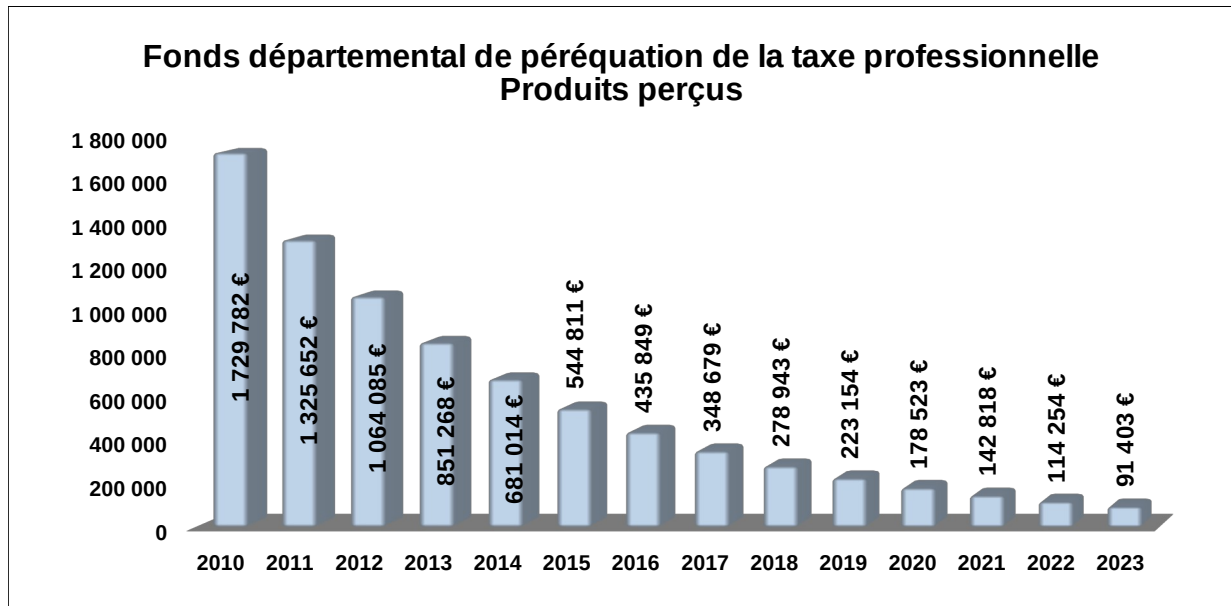
La loi de finances 2017 a été marquée par l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement dont : le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP).

Globalement pour 2023, les dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle baissent de 5,2% par rapport à 2022.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) représentent 416 847€.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943	223 154	178 523	142 818	114 254	91 403
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	245 164	245 164	245 164	245 164	244 901	245 088	245 088	245 088	245 088	245 088
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	128 910	128 910	128 910	128 910	128 910	96 823	80 356	80 356	80 356	80 356
Total dotations	1 055 088	918 885	809 923	722 753	652 754	565 065	503 967	468 262	439 698	416 847
Évolution en %	-13,89%	-12,91%	-11,86%	-10,76%	-9,69%	-13,43%	-10,81%	-7,08%	-6,10%	-5,20%

La dotation la plus impactée reste le FDPTP qui depuis 2010 a diminué de 1 638 379€ passant de 1 729 782 € à 91 403 €.



2-2-4 Les dotations de la Métropole.

Les dotations de la Métropole sont composées de l'Attribution de Compensation de fonctionnement (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

L'attribution de compensation de fonctionnement qui s'élevait début 2015 à 15 105 355 € a fait l'objet d'ajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole dans le cadre de la loi MAPTAM du 23 décembre 2014. Les CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) successives depuis 2015 ont acté des baisses de l'attribution de compensation liées aux transferts de compétences. L'AC 2022 s'élève à 12 979 903 €.

Les compétences obligatoires et optionnelles transférées sont les suivantes : la voirie (déplacements et accessibilité), l'urbanisme, l'incendie, le développement économique, l'énergie, le logement, le foncier, l'environnement, la politique de la ville, les ouvrages d'art de voirie, la Gemapi, l'emploi / insertion et la bibliothèque numérique.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est figée depuis 2015 à 2 052 109 €. Elle se décompose en deux parties : 1 852 802 € de dotation de solidarité communautaire et 199 307 € de dotation spécifique « logements sociaux ».

Globalement en 2023 les versements de la Métropole s'élèvent à 15 032 012 €.

2-3 Les subventions et participations

En 2023, les subventions de fonctionnement versées par les différents co-financeurs ont représenté 1 100 878€. Elles diminuent de -38,91 % par rapport à 2022 soit en valeur absolue – 706 166 €. Cette baisse est majoritairement liée à la modification du financement par la CAF du contrat enfance jeunesse auquel se substitue le Bonus Territoire. Ainsi depuis 2023, certains financements sont directement versés aux porteurs de projets associatifs et ne transitent plus par la ville ou son CCAS.

Les principales subventions se décomposent comme suit :

- le fonds de soutien sur la réforme des rythmes scolaires pour 322 920 € dont la dotation complémentaire liée au classement DSU ;
- Des subventions pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement et le programme de réussite éducative pour un total 149 355€ ;
- les financements des projets « Cité éducative » pour 56 650 €, « destination Été » pour 42 431 € et « projets culture-jeunesse » pour 50 000 €;
- les participations sur la politique jeunesse pour 74 816 € ;
- les participations aux actions menées dans le cadre de la politique culturelle pour 57 161€ ;
- le financement du salaire de la chargée de mission du programme national de renouvellement urbain Eco-quartier Villeneuve pour 48 367€ ;
- Un financement de la CAF dans le cadre de la coordination globale de la CTG pour 63 687€ ;
- Des participations de l'État pour le label « territoires d'engagement » de 96 685 €,
- Le financement des postes « adulte relais » pour 6 317 €, les chantiers jeunes pour 7 000 € et la GUP pour 7 000 €;
- Des subventions relatives à des actions de prévention à destination des jeunes pour 22 050€,
- Le fonds de compensation de la TVA de fonctionnement pour 36 247€ ;
- Les dotations pour les titres sécurisés et le recensement pour 79 730,50€ ;

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subv. De Fonctionnement reçues	1 307 988	1 316 318	1 251 579	1 433 971	1 341 443	1 460 015	1 814 075	1 446 700	1 802 044	1 100 878
Evolution en %		0,64 %	-4,92 %	14,57 %	-6,45 %	8,84 %	24,25 %	-20,25 %	24,56 %	-38,91 %

2-4 Les recettes courantes de fonctionnement

Les recettes courantes représentent 3 526 726 € en hausse de 11,51% par rapport à 2022. Après une année 2020 perturbée par la crise sanitaire de la Covid19 qui a engendré une perte significative des recettes tarifaires, l'année 2021 a été moins perturbée et l'année 2022 a été celle du retour à la normale. Les recettes tarifaires (restauration municipale, salle vital, stade nautique, école municipale des sports, atout sports et locations de salles) continuent de progresser en 2023.

Par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) le taux de réalisation des recettes courantes est de 102,44%.

Elles sont composées :

Des produits des services pour 2 517 371.40 €, en augmentation de 10.66% par rapport à 2022 (2 274 942 €) soit en valeur absolue +242 429 €. Parmi ces produits :

- les recettes d'exploitation (restauration municipale, entrées piscine,...) et les redevances (concessions cimetières, installations terrasses, ventes diverses) d'un montant de 1 621 740 € ont augmenté de +8.3% ou + 156 095€ comparativement aux produits perçus en 2022 (1 465 645 €). L'essentiel de l'augmentation s'explique par une fréquentation plus importante, les tarifs de la restauration scolaire n'ayant pas été augmentés.
- Parallèlement, les recettes liées aux remboursements de frais progressent également essentiellement du fait de nouvelles conventions de gestion avec la Métropole (désherbage) et à un programme plus intense en 2023 concernant la gestion des arbres d'alignement. Ces recettes s'établissent à un montant global de 895 631 € soit une augmentation de +10.6 % comparativement aux produits perçus en 2022 (809 297€).

Les autres produits de gestion représentent 1 009 355 €, en progression de 13.68% (121 501 €) par

rapport à 2022 (887 852 €). Ils correspondent aux loyers perçus par la ville (le terrain Carrefour, le loyer Répac, le restaurant Mac Donald, les locations de salles,...). La progression de ces recettes est de nature conjoncturelle et liée à différents facteurs parmi lesquels figurent des avoirs de la Compagnie de Chauffage (remise partielle à ses abonnés sur de bons résultats du contrat de la DSP de chauffage urbain 2022) pour plus de 55 000€, à un avoir de régularisation d'une facture de gaz pour 9 529€, à des remboursements de sinistres, à des condamnations financières dans le cadre de contentieux judiciaires ...

Les recettes courantes en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits des services	3 005 795	3 186 447								
Produits des services retraités des transferts Métropole en 2015		2 539 459	2 428 106	2 715 055	2 566 290	2 591 136	2 069 147	2 205 627	2 274 942	2 517 371
Évolution en %			-4,38%	11,82%	-5,48%	0,97%	-20,15%	6,60%	3,14%	10,66%
Les autres produits de gestion	918 282	843 645	951 525	859 314	885 609	885 051	816 695	813 451	887 854	1 009 355
Évolution en %	16,64%	-8,13%	12,79%	-9,69%	3,06%	-0,06%	-7,72%	-0,40%	9,15%	13,68%
Total Recettes courantes	3 924 077	4 030 092								
Évolution en %	7,39%	2,70%								
Total recettes courantes retraitées des transferts Métropole		3 383 104	3 379 631	3 574 369	3 451 899	3 476 187	2 885 842	3 019 077	3 162 796	3 526 726
Évolution en %			-0,10%	5,76%	-3,43%	0,70%	-16,98%	4,62%	4,76%	11,51%

2-5 Les atténuations de charges

Elles correspondent :

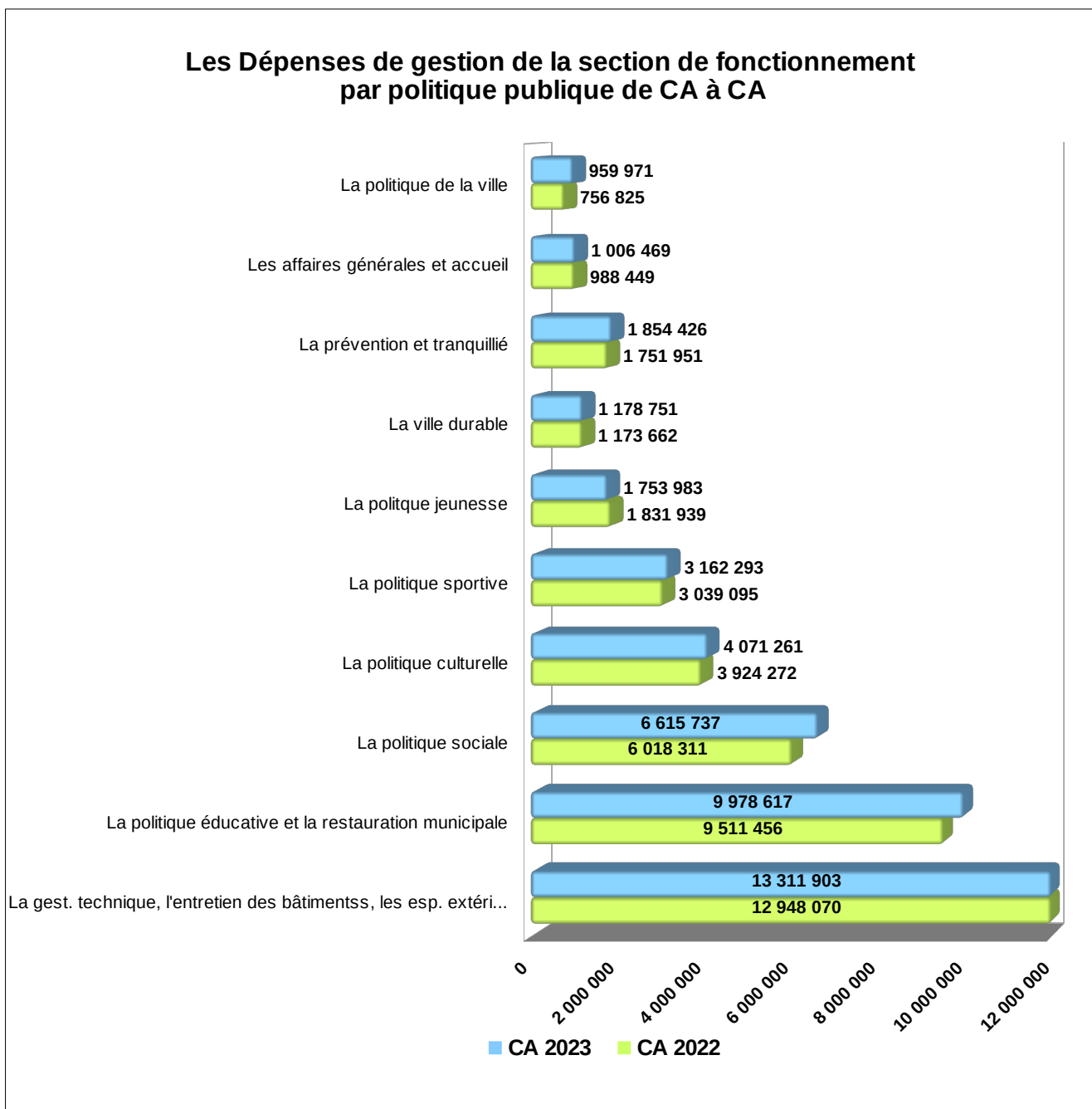
- aux remboursements des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie pour 162 536€.
- Aux financements par l'État des contrats aidés pour 80 316€.

Les atténuations de charges en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Remboursement par assurance et/ou CPAM pour le personnel	179 038	218 368	214 113	169 574	149 153	120 041	125 765	133 716	154 291	162 536
Financement des contrats aidés	0	0	0	0	0	0	0	71 287	88 401	80 316
Atténuations de charges	179 038	218 368	214 113	169 574	149 153	120 041	125 765	205 003	242 692	242 852
Évolution	-28,1%	22,0%	-1,9%	-20,8%	-12,0%	-19,5%	4,8%	63,0%	18,4%	0,1%

3 – LES DÉPENSES DE GESTION

La réalisation du budget 2023 s’inscrit dans la stratégie financière de la majorité municipale qui a posé pour objectif de restaurer les équilibres financiers, d’améliorer les niveaux d’épargne et de poursuivre la diminution de l’endettement.

La répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement prend en compte les charges courantes, les charges de personnel et les charges de transfert. graphique compare le compte administratif 2023 et le compte administratif 2022. Ainsi, Globalement, en 2023, l’ensemble des politiques publiques ont bénéficié de moyens supplémentaires. Les fonctions ressources ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessous et correspondent principalement aux services ressources humaines, finances, direction générale, documentation / archives, informatique et téléphonie,....



En 2023, les dépenses de gestion s'élèvent globalement à 52 067 500 € en augmentation de 4.43 % par rapport à 2022. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2023 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 95,74%. Chaque rubrique du tableau ci-dessous est expliquée dans les pages suivantes.

En €	CA 2022	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023	% Évolution de CA à CA
Charges courantes des services	9 007 579	10 615 150	9 491 725	5,37%
Charges de personnel	29 824 741	31 902 080	30 817 068	3,33%
Charges de transferts	11 026 121	11 861 599	11 758 238	6,64%
Atténuations de produits	527	3 000	470	-10,76%
Total dépenses de gestion	49 858 968	54 381 829	52 067 500	4,43%

3-1 Les charges courantes des services

Les charges courantes de fonctionnement s'élèvent à 9 491 725 €, en hausse de 5.37 % par rapport à 2022.

Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 89,42%.

Concernant le poste « fluides », on constate une diminution comparativement à 2022 essentiellement concernant l'électricité. Pour rappel, les difficultés d'exécution de ce marché en groupement de commande avec EDF avaient conduit à un rejet des factures émises par le prestataire ce qui a obligé la ville à estimer les consommations et les révisions des prix. Cette absence de visibilité a généré donc une surestimation de la facturation 2022.

Les autres dépenses courantes ont progressé de 14.06 % par rapport à 2022 soit quasiment le même niveau d'augmentation en retrouvant un niveau proche de celui de 2019.

Les Charges Courantes En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses courantes hors fluideset DSP	6 176 527	5 842 172	5 594 967	5 700 183	5 659 732	5 428 895	5 220 835	4 766 676	5 511 293	6 285 909
Évolution	0,15%	-5,41%	-4,23%	1,88%	-0,71%	-4,08%	-3,83%	-8,70%	15,62%	14,06%
Fluides	2 263 503	2 111 261	2 110 163	2 110 909	2 142 952	2 105 660	2 204 286	2 190 208	2 749 547	2 655 412
Évolution	-2,15%	-6,73%	-0,05%	0,04%	1,52%	-1,74%	4,68%	-0,64%	25,54%	-3,42%
Contrat DSP – Accueils périscolaires – Evade							723 188	729 721	746 739	550 404
Charges courantes hors transferts Métropole	8 440 030	7 953 433	7 705 130	7 811 092	7 802 684	7 534 555	8 148 310	7 686 604	9 007 579	9 491 725
Évolution	-0,48%	-5,77%	-3,12%	1,38%	-0,11%	-3,44%	8,15%	-5,67%	17,19%	5,37%
Transfert Métropole – Voirie...	82 330	84 599								
Transfert Métropole – Eau		1 215 726								
Total chapitre 011 – Charges courantes des services	8 522 360	9 253 758	7 705 130	7 811 092	7 802 684	7 534 555	8 148 310	7 686 604	9 007 579	9 491 725

3-2 Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 30 817 068 € en progression de 3.33 % par rapport à 2022. Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 96,6%.

Transfert de personnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de personnel avant transferts	29 185 713	28 711 582	28 262 612	28 655 817	28 638 694	28 586 890	28 699 914	29 022 193	29 824 741	30 817 068
Évolution		-1,62%	-1,56%	1,39%	-0,06%	-0,18%	0,40%	1,12%	2,77%	3,33%
Transfert Métropole Eau Voirie Économie	-389 326	-334 642	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert CCAS Ville dont Service Prévention	110 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Régularisation de charges sociales					79 900					
Charges de personnel retraitées des transferts	28 907 187	28 376 940	28 262 612	28 655 817	28 718 594	28 586 890	28 699 914	29 022 193	29 824 741	30 817 068
Évolution		-1,83%	-0,40%	1,39%	0,22%	-0,46%	0,40%	1,12%	2,77%	3,33%

**les données de 2014 et 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole.*

Après plusieurs années de maîtrise de la masse salariale avec une évolution en dessous de 1,2 % par an, les charges de personnel ont évolué plus fortement en 2022 avec pour principale explication la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022 soit sur 6 mois. En 2023, de nouvelles mesures non compensées par l'État ont généré une augmentation de +3.33 %.

Les autres impacts significatifs sont énumérés dans le tableau ci-dessous :

Les charges de personnel en €	CA 2022	CA 2023
Les facteurs d'évolution		992 327
Revalorisation du point d'indice de 1,5 % (6 mois)		231 575
Glissement Vieillesse Technicité		208 705
Reclassement indiciaire Cat C		24 613
Augmentation du SMIC		66 614
Evolution hors paie		158 000
Variation des effectifs		279 500
Autres éléments		25 319
Total masse salariale en €	29 824 741	30 817 068
Évolution		3,33%

La ville est passée de 689,91 ETP en 2022 à 696,18 ETP en 2023.

Comparativement au CA 2022, les ETP des personnels titulaires diminuent du fait de départs de certains agent-es permanents en retraite, en disponibilité ou par voie de mutation. Ces départs ont parfois généré en 2023 des postes vacants non remplacés compte tenu de leur caractère pénurique ou ont été remplacés par des permanents contractuels faute de candidats statutaires ... Parallèlement, le recours à l'enveloppe de renfort et de remplacement a constitué une réponse à la problématique de l'absentéisme (agents-es en longue maladie, agents-es inaptes) et permet d'assurer selon les secteurs d'activité une continuité de service.

Ville d'Echirolles	ETP 2022	ETP 2023
Autres (Stagiaires/emplois aidés/Pec/ Apprentis...)	13,99	15,59
Permanent Contractuel	50,05	60,67
Permanent Titulaire	552,89	535,41
Enveloppe Remplacement	20,68	27,77
Enveloppe de Renfort	55,69	57,86
Saisonniers d'été	2,22	2,63
Total général Dont H Suppl.	695,52	699,94
Heures suppl en ETP	5,62	3,76
Total général Sans Heures suppl.	689,90	696,18

3-3 Les charges de transfert

Les charges de transfert s'élèvent à 11 714 152 € soit une hausse de 6,24% par rapport à 2022.

Les charges de transfert en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions aux opérateurs	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761	9 353 272	8 945 829	7 931 203	8 130 470	7 928 470	8 701 769
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 754 640	1 769 771	1 717 856	1 744 547	1 637 008	1 571 239	1 523 372	1 495 606	1 526 565	1 500 162
Subventions au tissu associatif	1 508 532	1 411 393	1 272 505	1 081 428	1 068 785	1 165 837	1 095 445	1 129 537	1 058 856	1 063 659
Autres dépenses de transfert	523 789	516 376	531 655	539 125	452 483	451 291	486 278	513 392	512 230	448 563
Total charges de transfert	14 127 961	13 532 005	13 127 448	13 059 861	12 511 548	12 134 196	11 036 298	11 269 005	11 026 121	11 714 152
Évolution	8,01%	-4,22%	-2,99%	-0,51%	-4,20%	-3,02%	-9,05%	2,11%	-2,16%	6,24%
Transfert Métropole Subventions Économie	9 536	13 536	0	0	0	0	0	0	0	1

3-3-1 Les subventions aux « opérateurs » de la Ville

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Répac, Le Tracé) ou a pris un engagement conventionnel dans le cadre de politiques publiques « sectorielles » (Evade). La subvention à la Mission locale sud Isère n'est plus versée depuis 2019 suite au transfert de la compétence emploi / insertion à la Métropole.

En 2023, ces subventions se sont élevées à 8 701 769 € soit une hausse de 9,75% par rapport à 2022 principalement expliquée par l'augmentation de la subvention au CCAS. A noter également que la subvention à Évade pour la première fois depuis 2020 a été intégralement versée conformément aux inscriptions du BP 2023, l'association ayant retrouvé son plein niveau d'activité et ayant dû absorber également des mesures nationales de revalorisations salariales.

Subventions aux opérateurs en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CCAS	7 070 000	6 756 430	6 607 875	6 722 775	6 445 927	6 295 927	6 219 603	6 013 603	5 763 603	6 359 600
EVADE	2 450 000	2 303 000	2 232 522	2 229 900	2 179 900	2 136 302	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 377 302
RéPAC	597 000	564 475	554 475	537 841	529 500	513 600	511 600	513 600	513 600	513 600
Le Tracé	0	0	0	0	0	0	0	403 267	451 267	451 267
Mission locale Sud Isère	224 000	210 560	210 560	204 245	197 945	0	0	0	0	0
Total Subventions aux opérateurs	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761	9 353 272	8 945 829	7 931 203	8 130 470	7 928 470	8 701 769

3-3-2 Les participations aux syndicats intercommunaux

Pour 2023, les participations aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 1 500 162 € en légère baisse de 1,73 % par rapport à 2022 du fait notamment d'une légère baisse du contingent du SITPI.

Subventions aux syndicats intercommunaux en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
École de musique Jean Wiener – CRI	902 500	884 300	862 000	867 000	800 900	776 900	762 000	762 000	762 000	762 000
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques - SITPI	546 576	530 903	504 088	533 629	533 497	499 700	508 772	483 393	514 733	488 042
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise - SIRLYSAG	65 998	62 038	61 343	54 309	65 888	56 101	49 061	46 675	46 293	40 615
Les moulins de Villancourt	35 000	40 000	40 000	38 800	38 800	40 615	40 615	40 615	40 615	46 582
Association départementale Isère Drac Romanche - ADIDR	49 608	52 106	52 502	52 886	0	0	0	0	0	0
Syndicat intercommunal pour la réalisation du stade de football - SIRSEE	35 000	37 500	35 000	35 000	35 000	35 000	0	0	0	0
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)		162 923	162 923	162 923	162 923	162 923	162 923	162 923	162 923	162 923
Total participations intercommunales	1 634 681	1 769 771	1 717 856	1 744 547	1 637 008	1 571 239	1 523 372	1 495 606	1 526 565	1 500 162
Évolution	-0,51%	8,26%	-2,93%	1,55%	-6,16%	-4,02%	-3,05%	-1,82%	2,07%	-1,73%

3-3-3 Les subventions au tissu associatif

Les subventions au tissu associatif s'élèvent à 1 063 659 € et sont en légère augmentation de 0,45% par rapport à 2022 témoignant ainsi que la politique de soutien aux associations est confortée.

Subventions au tissu associatif en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Comité social local	98 307	92 307	90 517	90 582	92 148	93 689	91 456	90 630	89 512	93 661
Vie associative et rel. internationales	112 266	98 614	76 361	71 835	73 515	76 228	20 198	59 231	59 639	67 558
Enseignement	85 284	64 294	63 220	56 591	64 467	65 302	65 554	66 435	66 032	65 707
Culture	233 250	235 050	151 966	42 774	27 769	47 056	42 637	101 417	38 777	35 207
Sports	753 474	711 974	672 434	614 262	580 500	658 790	645 706	580 904	592 100	592 100
Jeunesse + Prévention	243 802	231 529	239 975	250 094	222 136	215 079	218 310	218 335	193 613	191 443
Aide sociale	48 649	43 275	41 855	14 040	3 000	6 000	3 000	6 000	9 000	9 000
Environnement	2 500	2 350	2 075	2 250	4 350	2 824	8 584	6 585	8 683	8 982
Sécurité publique			900	900	900	870	0	0	0	
Économie	9 536	14 536								
Aide Ukraine (Croix Rouge)									1 500	0
Total des subventions au tissu associatif	1 587 068	1 493 929	1 339 303	1 143 328	1 068 785	1 165 837	1 095 445	1 129 537	1 058 856	1 063 659
Évolution	0,22%	-5,87%	-10,35%	-14,63%	-6,52%	9,08%	-6,04%	3,11%	-6,26%	0,45%

3-3-4 Les autres dépenses de transfert

Elles sont en baisse de 3,82 % par rapport à 2022. Elles sont constituées des indemnités, cotisations, frais de formation, versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 385 442€ et à des charges diverses (dont les admissions en non valeur et autres contributions) à hauteur de 107 903 € en baisse de 18,10% par rapport à 2022.

Autres dépenses de transfert en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indemnités, cotisations et formation Élus	381 834	374 490	381 218	382 004	361 419	366 830	349 147	381 470	381 327	385 442
Charges diverses	72 955	72 886	83 639	95 221	91 064	84 461	137 131	131 922	130 903	107 207
Total des autres dépenses de transfert	454 789	447 376	464 857	477 225	452 483	451 291	486 278	513 392	512 230	492 649
Évolution	2,65%	-1,63%	3,91%	2,66%	-5,18%	-0,26%	7,75%	5,58%	-0,23%	-3,82%

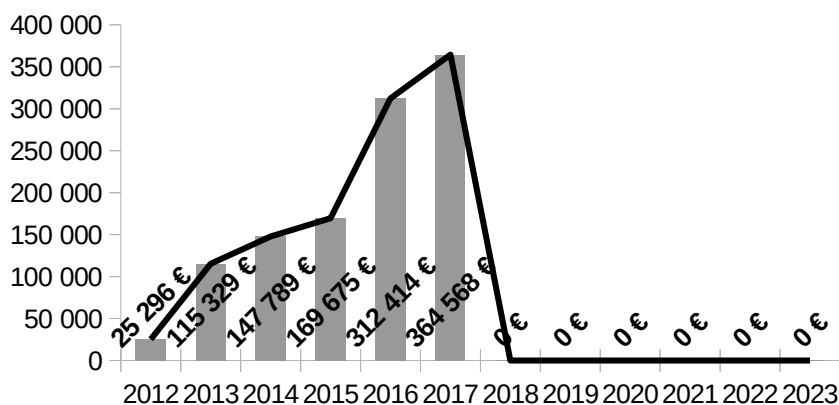
3-3-5 Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) assure une péréquation entre territoires (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires ou contributrices. Le territoire de l'agglomération grenobloise se situe dans le second cas de figure.

Le territoire de l'agglomération grenobloise a été prélevé à hauteur de 5 843 637 € au titre du FPIC en 2022 répartis entre la Métropole pour 2 740 976 € et les communes pour 3 102 661 €. La ville d'Échirolles bénéficie depuis 2018 de l'exonération de sa contribution au FPIC. Seules les communes classées dans les 250 premières villes éligibles à la DSU peuvent bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC. Pour rappel, la ville est classée au rang 137.

Contribution de la commune au FPIC



4 – L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement 2023 prennent en compte les dépenses d'équipement et les dépenses financières.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2023	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2023	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Dépenses d'équipement	13 537 673	6 377 075	47,11%	3 878 974	75,76%
Dépenses financières	6 483 249	6 411 328	98,89%	0	98,89%
Autres dépenses réelles	483 952	227 813	47,07%	0	47,07%
Total des dépenses réelles d'investissement	20 504 874	13 016 216	63,48%	3 878 974	82,40%

Les dépenses d'équipement représentent en 2023 6 377 075 € et 10 256 049€ en intégrant les restes à réaliser 2023.

Les dépenses financières de 6 411 228 € correspondent au remboursement du capital de la dette pour 3 622 980€, à des opérations temporaires de contrats de prêts dans le cadre de la gestion active de la dette pour 2 787 248€ et à des cautions versés pour 1 000€.

Les autres dépenses réelles de 227 813€ correspondent notamment à un remboursement de taxe d'aménagement pour un montant de 160 000€.

4-1 Les dépenses d'équipement

Elles sont ventilées selon une nouvelle classification qui permet d'identifier les moyens pour le maintien des actifs et les créations.

Les dépenses d'équipement réalisées au titre du maintien d'actif pour 3 766 168€ avec :

Des réhabilitations pour 2 295 579 € dont :

- 1 966 295€ sur les réhabilitations de bâtiments (la poursuite du remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Jean Moulin pour 167 201€, de la réhabilitation de l'école J.P Marat pour 1 457 136€, des rénovations de salles de classe ...),
- 328 990 € sur les espaces publics (Parcours de santé au sein du parc Maurice Thorez, remplacement de luminaires, achats d'arbres et arbustes, réhabilitation des réseaux secs sur la commune, rénovation de sols souples, jeux extérieurs, fontaines...).

De la modernisation et mise en conformité pour 257 759€ dont :

- 204 266 € sur les améliorations thermiques. Parmi celles, on peut citer 111 604€ concernant le changement du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) de l'espace Prévert, 43 394€ pour des dispositifs d'adaptation au changement climatique à la crèche de la Farandole
- 53 493 € sur les mises aux normes (alarmes, ascenseurs, électriques, extincteurs, SSI...)

Des acquisitions renouvelées pour 1 212 830€ dont :

- 704 157€ pour le renouvellement du parc automobile à périmètre constant afin de se projeter sur l'objectif « 0 diesel » à l'horizon 2026,
- 395 694€ pour le renouvellement des matériels, mobiliers
- 108 795€ pour le numérique.

Des engagements non soldés constituant les restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2024 à hauteur de 2 839 999€.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2023	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2023	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Réhabilitations	5 446 915	2 295 579	42,1%	2 309 684	84,5%
Modernisation et mise en conformité	539 083	257 759	47,8%	114 419	69,0%
Acquisitions renouvelées	1 811 085	1 212 830	67,0%	415 895	89,9%
Maintien d'actif	7 797 083	3 766 168	48,3%	2 839 999	84,7%

Les dépenses réalisées au titres des créations pour 1 954 237€ avec :

Acquisitions nouvelles pour 167 523 € dont :

- 150 688€ pour le matériel et le mobilier
- 16 835 € pour le numérique.

Le développement du patrimoine et des espaces publics a mobilisé 1 786 713€ :

- 793 664 € sur des réhabilitations de bâtiments dont 378 178€ dans le cadre de l'opération Karting, des travaux de câblages « voix données images » VDI) à hauteur de 118 899€, de premières dépenses dans le cadre de l'opération « Écrins du Vercors » pour 143 924€, l'installation de dispositifs de vidéoprotection pour 179 944 €...
- 797 689€ pour les espaces publics dont 187 741€ pour la réalisation du verger participatif au sein du parc ouest Picasso, 116 711€ de travaux de sécurisation aux Essarts Surieux, 124 784€ dans le cadre de l'opération Navis dont l'aménagement du square Garbil, 178 459€ de premières dépenses pour l'aménagement de l'avenue des États généraux et cœur de quartier du NPNRU, des dépenses à hauteur de 45 452€ pour l'aménagement d'un corridor écologique aux berges du Drac.

Des engagements non soldés constituant les restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2024 à hauteur de 1 003 023€.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2023	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2023	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Acquisitions nouvelles	317 093	167 523	52,8%	88 204	80,6%
Développement du patrimoine et des espaces publics	4 327 184	1 786 713	41,3%	914 819	62,4%
Créations	4 644 276	1 954 237	42,1%	1 003 023	63,7%

Les autres dépenses d'équipement pour 498 303 € dont :

- L'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole pour 210 435 €
- Les dotations pour le budget annexe du Centre Ville à hauteur de 184 200€ pour compléter le financement du parc « croix de Vérines »
- Un fonds de concours à la commission syndicale des moulins pour 18 013€ pour les travaux des façades et huisseries
- 45 121€ de participations au copropriétés (Fontaine et Écureuils) dans le cadre du dispositif Mur Mur.

Des engagements non soldés constituant les restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2024 à hauteur de 16 179€

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2023	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2023	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Attribution de compensation d'investissement	210 435	210 435	100,0%	0	100,0%
Autres dépenses	448 713	287 868	64,2%	16 179	67,8%
Autres dépenses	659 148	498 303	75,6%	16 179	78,1%

Hors nouvelle classification, les réalisations des restes à réaliser 2022 reportés sur 2023 se sont élevés à 158 368€ avec principalement la concrétisation d'achats de véhicules pour 132 390€.

Parmi eux, des engagements non soldés constituant des restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2024 à hauteur de 19 773 €.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2023	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2023	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Programmes d'aménagement urbains	171 157	5 025	2,9%	0	2,9%
Gros travaux	125 349	20 953	16,7%	7 895	23,0%
Acquisitions	140 661	132 390	94,1%	11 879	102,6%
Dépenses hors nouvelle classification	437 166	158 368	36,2%	19 773	40,7%

4-2 Le financement des investissements

Les dépenses d'investissement à couvrir s'élèvent à 13 016 216€ et sont composées des dépenses d'équipement et des dépenses financières dont le remboursement du capital de la dette de 3 622 980€.

En €	CA 2023
Dépenses d'équipement	6 377 075
Dépenses financières - Remb. du capital de dette et cautions	6 411 328
Autres dépenses réelles	227 813
Total des dépenses réelles d'investissement (A)	13 016 216

Plan de financement des dépenses d'investissement

Les 13 013 216 € de dépenses d'investissement sont financés par l'épargne brute pour 5 990 179€, le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 859 372€, les subventions co-financiers pour 2 007 721€, le produit des cessions pour 946 778€, le résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 pour 6 061 637€ (2 020 128€ + 4 041 509€) et le résultat d'investissement déficitaire pour -2 840 689 €.

La ville a mobilisé un emprunt de 1 400 000 € en 2023 et signé un autre emprunt d'un montant de 1 000 000€ qui reste mobilisable en tant que restes-à-réaliser en recettes d'investissement.

Les ressources (B) s'élèvent à 14 718 845 € et couvrent le reste à financer (A). La différence (C) de 1 702 628 € correspond au résultat de clôture de l'exercice 2023. Après reprise des restes à réaliser (D), le résultat global de clôture 2022 s'élève à 2 410 348€.

En €	CA 2023
Reste à financer (A)	13 016 217
Les ressources financières	
Épargne brute	5 990 179
Dette récupérable Métropole	0
FCTVA	859 372
Subventions co-financeurs	2 007 721
Produit des cessions	946 778
Autres immobilisations financières et remboursements	293 848
Emprunt	1 400 000
Le résultat de fonctionnement 2022	2 020 128
La reprise du résultat excédentaire 2022	4 041 509
Reprise du résultat d'investissement 2022	-2 840 689
Ressources financières (B)	14 718 845
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 (C=B-A)	1 702 628
RAR – Restes à réaliser 2023 (D)	707 720
Résultat global de clôture après couverture des RAR (E=C-D)	2 410 348

Le détail des ressources financières :

L'Épargne brute pour 5 990 179€ : Elle est affectée en priorité à la couverture du capital de la dette (3 622 980€). la différence correspond à l'épargne nette, positive de 2 367 199€ . Elle permet de financer une partie des dépenses d'équipement.

Le recours à un emprunt pour 1 400 000 € : cet emprunt a été mobilisé dans le cadre d'un emprunt souscrit fin 2022 auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes sur une durée de 20 ans et avec une indexation sur le livret A.

La Dette Récupérable Métropole : Elle correspond au remboursement de capital par la Métropole de 596 003€ au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie. Le capital restant dû s'élève au 31/12/2023 à 1 835 205 € et s'éteindra en 2029.

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 859 372 € : calculé sur les dépenses d'investissement de 2021.

Les subventions d'investissement reçues des co-financeurs pour 2 007 721€ dont :

- L'État pour 1 091 484,95 € avec :
 - La DPV (353 279€) avec essentiellement le financement de l'opération de réhabilitation de l'évole J.P Marat (265 826€) et la réalisation du terrain synthétique au stade Delaune (50 000€) ;
 - La DSIL pour la cour d'école M.David (43 750 €);
 - l'ANRU avec l'acompte pour la réhabilitation de l'école J.P Marat (100 225€) et l'aménagement de l'avenue des Etats généraux (392 573€) ;
 - L'Agence de l'eau pour la végétalisation de la cour d'école Marcel David (206 596€)
 - Le FIPD pour la phase 2 du plan de déploiement de la vidéoprotection (30 000 €) ;
 - Le fonds vert pour le plan de renouvellement de l'éclairage public en led (90 000€)
- La Région pour 34 000€ notamment pour l'aide à l'acquisition de véhicules et poids lourds à faible émission ;
- Le Département pour 533 047€ dont :
 - la dotation territoriale dont l'opération Karting (125 372€), les menuiseries extérieures du

- groupe scolaire Jean Moulin (38 258€), la réhabilitation de l'école J.P Marat (215 417€) ;
- le solde du plan école (140 000€).
- la Métropole pour divers soldes d'opérations d'un montant de 90 355€) ;

Les cessions pour 946 778€ : vente d'un terrain à la SDH dans le cadre de l'opération immobilière « Ecrin du Vercors » ainsi que quelques cessions de matériels.

Les autres immobilisations financières et remboursements, pour 293 848 € sur des remboursements de prêts (25 000 €) de cautions (1 000 €) et diverssses annulation de mandats (267 848€)

La reprise des résultats 2022 pour 3 220 948€ globalement.

5 – L'ENDETTEMENT

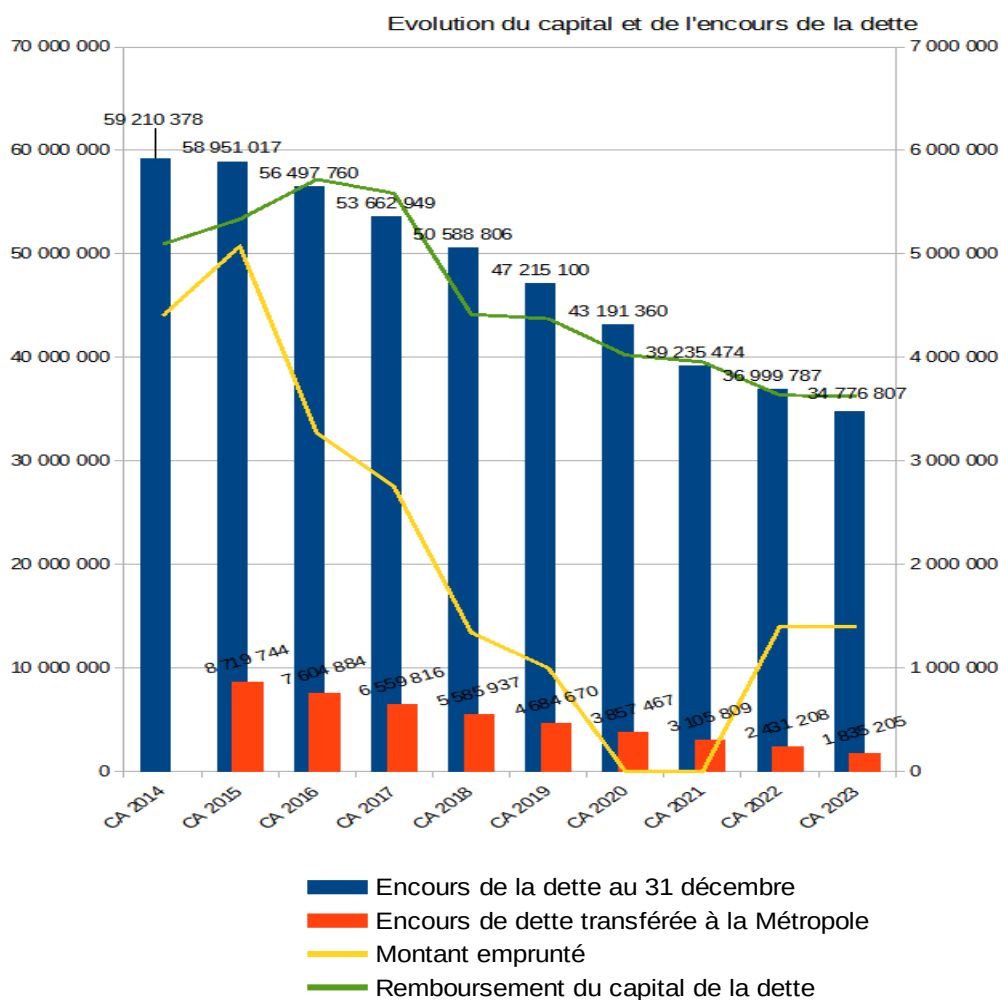
La dette de la Ville d'Échirolles, au 31 décembre 2023, est composée de 39 contrats pour un encours de 34 776 807€. Il diminue de 6 % par rapport à 2022.

En tenant compte de la dette transférée à la Métropole, au titre du financement des dépenses d'investissement de la compétence voirie, l'encours de dette est de 32 941 602 €.

En 2023, la ville s'est désendettée à hauteur de 2 222 980 €. Ce désendettement constaté en fin d'exercice 2023 est le résultat d'une part, d'une dépense de 3 622 980 € au titre du remboursement du capital de la dette et d'autre part, d'une recette de 1 400 000 € de recours à l'emprunt.

Depuis 2010, la ville d'Échirolles s'est désendettée de 30,98 M€, 24,17 M€ depuis 2015.

L'encours de la dette et son évolution



La capacité de désendettement.

Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone bleue ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Le tableau ci-dessous retrace depuis 2014 l'évolution de l'encours de la dette et du ratio de capacité de désendettement.

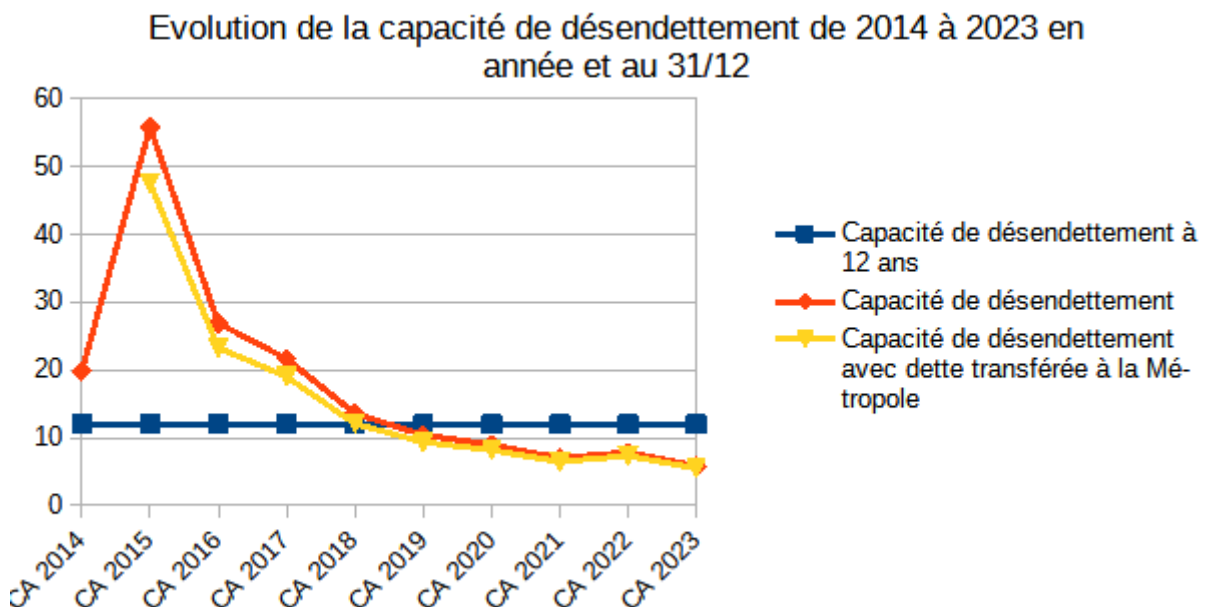
En €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Montant emprunté	4 400 000	5 075 000	3 266 900	2 750 000	1 341 900	1 000 000	0	0	1 400 000	1 400 000
Remboursement du capital de la dette	5 093 761	5 334 361	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 373 706	4 023 740	3 955 886	3 635 687	3 622 980
Encours de la dette au 31 décembre	59 210 378	58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 588 806	47 215 100	43 191 360	39 235 474	36 999 787	34 776 807
Encours avec dette transférée à la Métropole		50 231 273	48 892 876	47 103 133	45 002 869	42 530 430	39 333 893	36 129 665	34 568 579	32 941 602
Évolution de l'encours	-693 761	-259 361	-2 453 257	-2 834 811	-3 074 143	-3 373 706	-4 023 740	-3 955 886	-2 235 687	-2 222 980
Épargne brute hors cessions	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 775	4 817 266	5 599 618	4 717 074	5 990 179
Capacité de désendettement	19,81	55,80	26,88	21,62	13,56	10,38	8,97	7,01	7,84	5,81
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole		47,54	23,26	18,98	12,06	9,35	8,17	6,45	7,33	5,50

La dégradation du ratio de capacité de désendettement a été forte en 2015. Elle était directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et à la baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017 pénalisant considérablement la commune avec une perte de recettes de 5,1M€ depuis 2011.

A partir de 2016, une trajectoire du rétablissement financier de la commune est mise en place. Le travail de la majorité municipale est significatif et les indicateurs (épargne brute et capacité de désendettement) s'améliorent chaque année.

L'exercice 2023 confirme la stratégie financière mise en place par la majorité municipale. L'amélioration des niveaux d'épargne et le désendettement se poursuit tout en préservant le cœur des politiques publiques municipales au service des habitants échirollois.

Le compte administratif 2023 affiche une épargne brute à 5 990 179 € et une capacité de désendettement à 5,81 années en ayant utilisé le levier fiscal.



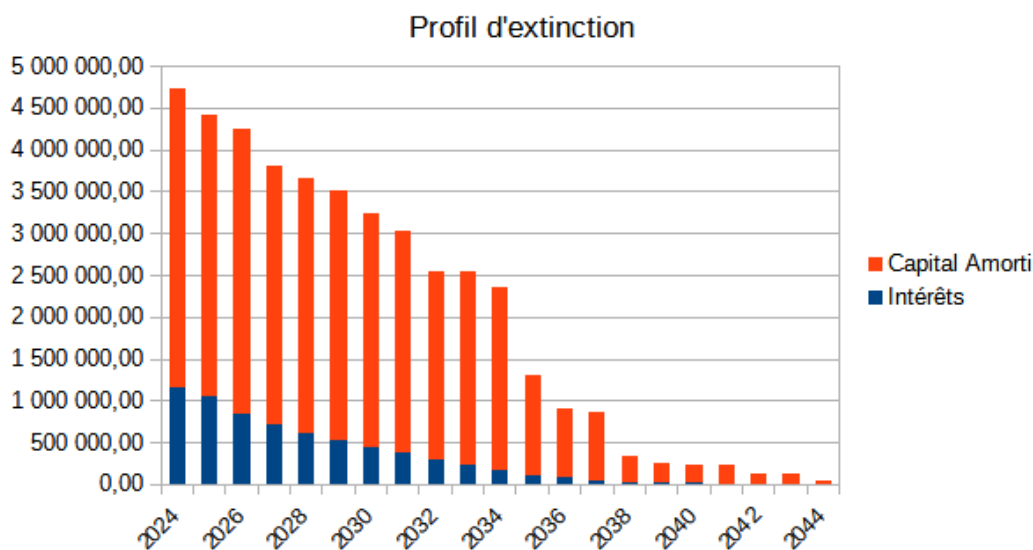
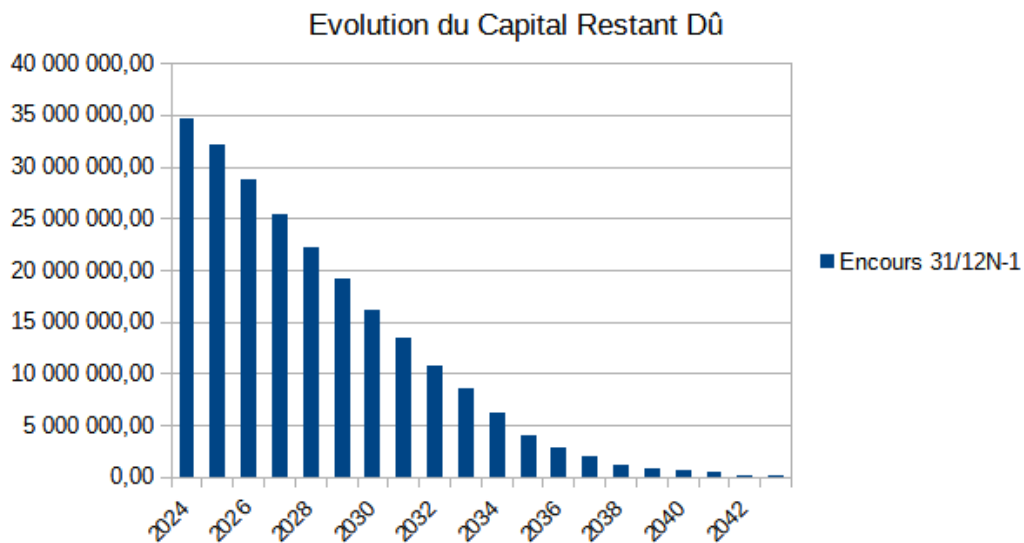
Une annuité en hausse, conséquence de la hausse des taux d'intérêt

En 2023, l'annuité s'élève à 4 444 547 € contre 4 189 510 € en 2022 soit +6,08 % ou +255 037€. Le remboursement du capital représente 3 622 980 € c'est un dire un montant relative proche de celui de 2022 (3 635 687 €). L'augmentation de l'annuité est donc liée à la charge d'intérêt en 2023, conséquence de la hausse des taux.

Le profil d'extinction de la dette

La dette de la ville s'éteindra en 2044 avec une durée moyenne de 5 ans et 10 mois .

Ce schéma permet de constater une extinction linéaire de la dette. La Ville aura remboursé la moitié de son encours en 2029.



L'annuité de la dette diminue avec une moyenne de 17 % par an.

Répartition de l'encours de dette par prêteur

La Ville travaille avec les principaux acteurs du secteur du financement public local.

Les principaux prêteurs sont :

- La Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 20,63 %
- La Caisse de Crédit Agricole à hauteur de 20,25%
- La Caisse d'Épargne Rhône Alpes à hauteur de 19,27 %
- Le Crédit Foncier à hauteur de 15,15 %
- La Société Générale à hauteur de 8,10 %
- Autres financeurs (Crédit Local de France, Crédit Mutuel, Banque Postale, CAF) à hauteur de 16,60 %

Cette diversification des prêteurs permet d'accroître l'indépendance de la Ville à l'égard des établissements bancaires même si jusqu'à une période récente, la caisse d'épargne Rhône Alpes est restée un financeur bancaire fidèle. Concernant les derniers contrats signés figurent le Crédit Mutuel et la Banque Postale. Le rétablissement des finances de la ville des dernières années a ainsi permis de disposer de plusieurs offres bancaires et ainsi de bénéficier d'un taux de couverture satisfaisant lors des consultations bancaires annuelles organisées.

Synthèse sur l'évolution de la dette de la Ville entre 2022 et 2023.

Année	31/12/22	31/12/23	Evolution
Encours de la dette	36 999 787 €	34 776 807 €	-2 222 980 €
Taux moyen	1,52 %	2,91 %	1,39 %
Durée de vie moyenne	6 ans	5ans et 1 mois	

La structure de la dette.

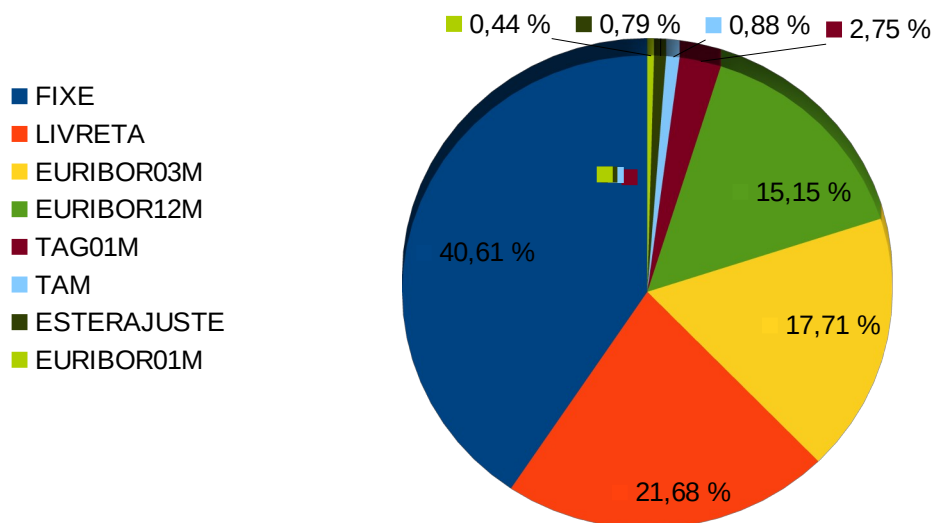
La répartition est de 59,39% pour les contrats à taux variables et 40,61% pour les taux fixes.

La dette de la ville est essentiellement positionnée sur des niveaux de taux entre 2 % et 4% en 2023.

La part dans l'encours de dette de taux variable (37,71%) hors Livret A a accentué l'augmentation de la charge d'intérêts compte tenu de la forte hausse des taux en 2023. La ville s'emploie donc à mettre en œuvre des démarches de gestion active de la dette sécurisée qui permettant de trouver des compensations aux frais financiers.(Ouverture de comptes à termes, remboursement anticipés temporaires)

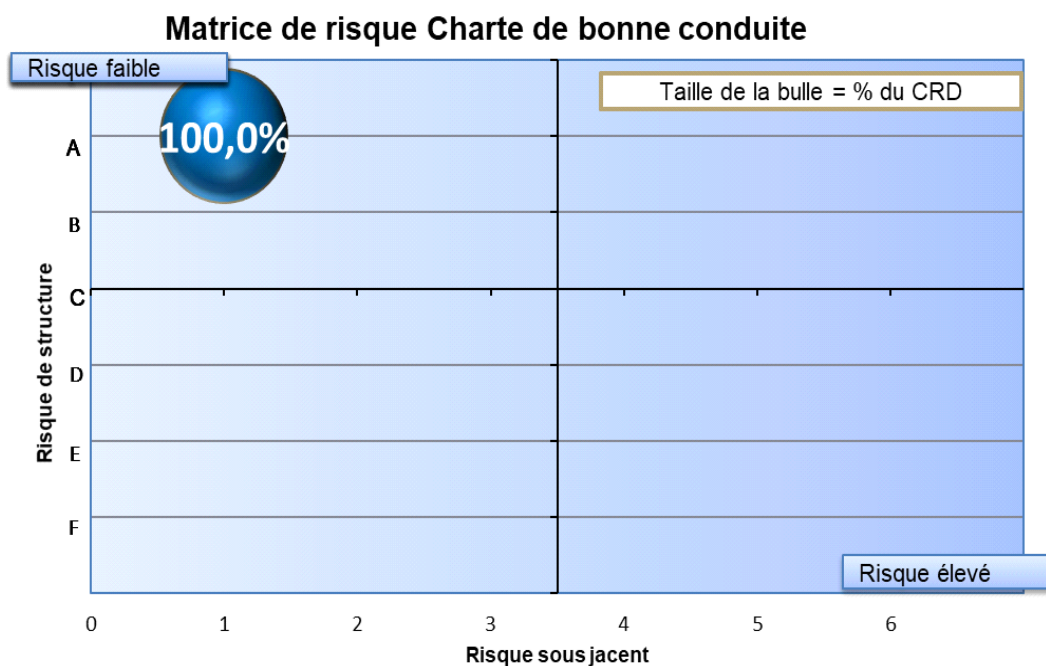
INDEX	NBRE	Encours au 31/12/23	%
FIXE	19	14 124 010 €	40,61 %
LIVRETA	9	7 538 089 €	21,68 %
VARIABLES	11	13 114 709 €	37,71 %
TOTAL	39	34 776 807 €	100,00 %

Encours de dette par index au 31/12/23



La classification des risques

L'intégralité de l'encours de la dette de la ville est classé en 1-A (produits non structurés – sans risque) dans la charte Gissler.



LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE

Créé en 1993 pour l'aménagement du Centre Ville, le budget annexe intègre en section de fonctionnement, les travaux des zones d'aménagement concertées (ZAC) et en section d'investissement, les travaux d'infrastructures primaires.

- **Section de fonctionnement**

- Il n'y a pas eu de mouvement sur la section de fonctionnement en 2023.

Le résultat de la section de fonctionnement est à 0 €

- **Section d'investissement**

- Les recettes s'élèvent à 255 926,81€ et comprennent notamment les 2 dotations versées par la ville (184 200€) pour financer des compléments pour l'aménagement du parc Croix de Vérine. A ces recettes s'ajoutent la reprise de l'excédent d'investissement de 2022 d'un montant de 90 932,95€.
- Les dépenses s'élèvent à 315 146,91€ € et correspondent aux travaux pour l'aménagement du parc Croix de Vérine.

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 31 712,85 €

En 2023, le résultat global de clôture est donc excédentaire de 31 712,85 €.

Ce budget fera prochainement l'objet d'une clôture officielle qui sera le préalable à une réintégration du patrimoine dans le budget principal de la ville.